



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le **27 NOV. 2019** SLO

ID : 033-213301435-20191125-2019_80-DE

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 18/11/2019

Délibéré par le Conseil Municipal

à Cubzac les Ponts, le : 25/11/2019

Délibération n° 2019 - 80

Lundi 25 novembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le dix huit novembre mille dix neuf.

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Gilles THIBAUD procuration à Alain TABONE

Sylvie AMAN procuration à Cyril CHERIGNY

Absent(s) excusé(s) : Gilles THIBAUD – Sylvie AMAN

Le secrétariat a été assuré par : Corinne JEANDONNET

DELIBERATION PORTANT DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL RÉVISION DE CREDITS

Vu le budget primitif 2019,

Vu la prise en charge du budget primitif 2019 par le Trésorier comptable,

Vu la vente d'un immeuble non budgétisé au budget principal primitif,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Lors du vote du budget primitif de la commune, les écritures de cessions immobilières n'ont pas été programmées pour l'immeuble situé au 14 avenue de Paris. Il convient à ce jour de mettre à jour les crédits ouverts en effectuant une révision de crédit afin de garantir la sincérité du budget.

Au-delà de cette ajustement, il convient également de mettre à jour certaines écritures étant en dépassement de crédits au regard de l'exécution du budget. Là encore pour garantir la sincérité du budget tant sur la section de fonctionnement que d'investissement.

Ainsi les virements de crédits ci-après sont nécessaires :

Désignation	Dépenses	Recettes
 FONCTIONNEMENT		
Crédits à ouvrir / Crédits supplémentaires		
60621 / Combustibles	3 000,00€	
6064 / Fourniture Administratives	1 000,00€	
61558 / Entretien autres bien mobiliers	500,00€	
65888 / Autres	500,00€	
778/ Autres produits exceptionnels		5 000,00€
Sous-Total des crédits de fonctionnement	5 000,00€	5 000,00€
Total fonctionnement	5 000,00€	5 000,00€
 INVESTISSEMENT		
Crédits à réduire		
2151 – Opé 33 / Réseaux de voirie	2 000,00€	
21318 – Opé 37/ Autres Bâtiments publics	110 000,00€	
2184 – Opé 31 / Mobilier	2 000,00€	
Sous-Total des crédits d'investissement (Réduction)	114 000,00€	
Crédits à ouvrir / Crédits supplémentaires		
21312 – Opé 37 / Bâtiments scolaires	110 000,00€	
2051 / Concessions, droits similaires	1 500,00€	
2152 – Opé 33 / Installations de voirie	1 500,00€	
2183 – Opé 31 / Matériel de bureau et info.	1 000,00€	
Sous-Total des crédits d'investissement (Crédits supplémentaires)	114 000,00€	
Total investissement	0,00€	

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision de crédits des sections de fonctionnement et d'investissement comme suivant dans le respect de l'équilibre du budget principal 2019 au regard du tableau ci-avant.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

Le Maire,

Alain TABONE

